

VIE DE “DEDANS” ! CARRIERE MORALE ET ACTIVITES RITUELLES DES DETENUS DE LA PRISON CIVILE DE COTONOU

Pascal DOHOU

*Laboratoire d'Analyse et de Recherche Religions, Espaces et Développement (LARRED) à l'Université d'Abomey-Calavi
hortal2006@gmail.com*

Résumé

Se retrouver un jour en prison n'est pas un acte héroïque mais le résultat d'un contrôle social. La vie quotidienne dans l'institution carcérale de Cotonou est rythmée par des comportements aussi collectifs qu'individuels, tous baignés dans un océan de logiques propres à ce milieu. Les cadres sociaux tels que les abbayes, les camps de concentration, les casernes, les prisons, etc., sont des lieux où les activités spécifiques se déroulent suivant des objectifs particulièrement fixés. Le milieu carcéral de Cotonou, en tant qu'institution totale s'empare du temps et des intérêts de ceux qui y vivent et leur procure en retour les besoins nécessaires. Alors, la présente production scientifique qui porte sur la carrière morale et activités rituelles des détenus de la prison civile de Cotonou vise à analyser les interactions sociales qui donnent sens à la vie en détention. De nature mixte et de type descriptif, cette recherche a permis de collecter des données à partir de la recherche documentaire, des entretiens libres et approfondis, de l'observation directe et participante puis de l'administration des questionnaires. Les techniques de choix raisonné, de jugement a priori et de l'échantillonnage par quota ont servi à approcher les autorités pénitentiaires, les détenus, les ex-détenus et les membres de la famille et amis des détenus. Ainsi, un échantillon de 255 informateurs a été constitué. A l'issue de l'analyse des données recueillies, il ressort que les entrées et les sorties des détenus à la prison civile de Cotonou sont des éléments caractéristiques qui fondent l'espoir de sortie des personnes détenues. Les rapports sociaux entre les surveillants et les surveillés et les logiques qui définissent les positions factuelles de ces acteurs concourent à donner sens à la prison en tant qu'institution totalitaire.

Mots-clés : prison, déviances, rapports sociaux, vie quotidienne, Cotonou.

Abstract

To end up one day in prison is not a heroic act but the result of social control. Daily life in the prison institution of Cotonou is punctuated by behaviors as collective as individual, all bathed in an ocean of logics specific to this environment. Social settings such as abbeys, concentration camps, barracks, prisons, etc., are places where specific activities take place according to particularly fixed objectives. The prison environment of Cotonou, as a total institution, takes over the time and interests of those who live there and in return provides them with the necessary needs. So, the present scientific production which relates to the moral career and ritual activities of the prisoners of the civil prison of Cotonou aims to analyze the social interactions which give direction to the life in detention. Mixed in nature and descriptive in nature,

this research made it possible to collect data from documentary research, free and in-depth interviews, direct and participant observation and then the administration of questionnaires. The techniques of reasoned choice, a priori judgment and quota sampling were used to approach prison authorities, inmates, ex-inmates and family members and friends of inmates. Thus, a sample of 255 informants was formed. At the end of the analysis of the data collected, it appears that the entries and exits of detainees in the civil prison of Cotonou are characteristic elements which found the hope of release of detainees. The social relations between the guards and the guarded and the logics that define the factual positions of these actors contribute to giving meaning to the prison as a totalitarian institution.

Keywords: *prison, deviance, social relations, daily life, Cotonou.*

Introduction

Les cadres sociaux tels que les abbayes, les camps de concentration, les casernes, les prisons, ... sont des lieux où les activités spécifiques se déroulent suivant des objectifs particulièrement fixés. Ces institutions totalitaires (E. Gofman, 1968, p. 45) définissent la position et le statut social des individus qui s'y trouvent dans un cadre d'activités qu'aussi volontaire, contraignant qu'intéressé. Le milieu carcéral de Cotonou, en tant qu'institution totale s'empare du temps et des intérêts de ceux qui y vivent et leur procure en retour les besoins nécessaires. La présence de l'Homme dans la prison est une épreuve comme le notait M. Gallo (2013, p. 308) : « Et c'est maintenant qu'il va souffrir dans sa chair, comme un esclave, soumis à la flagellation ». Signe de sa caractéristique enveloppante, le mur barbelé offre des échanges sociaux avec le dehors en gardant une catégorie d'acteurs : surveillant et surveillé. Les rapports développés par ces acteurs structurent l'organisation et le fonctionnement de cette superstructure qu'est la prison civile de Cotonou.

1. Matériel et méthodes

Dans le cadre de la collecte des informations, il est fait usage d'un seul matériel : un enregistreur phonique. Il est utilisé dans l'esprit de respecter les principes contenus dans l'autorisation référencée N° 3409/MJL/DC/SGM/DAPPDH/SA du 26/12/2016 qui est délivrée par le Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme. Vu ces circonstances, il est défini préalablement les catégories d'acteurs auprès desquels la collecte des informations devait être effectuée.

La nature de la recherche est mixte c'est-à-dire à la fois qualitative (A. Pires, 1997) et quantitative. Elle est de type descriptif et analytique. Elle

est de visée transversale et explore plusieurs paramètres dans le but de croiser les variables. Elles proviennent essentiellement des récits de vie, des convenances religieuses, des relations carcérales et institutionnelles. Ces éléments énumérés définissent les données qualitatives et quantitatives collectées. Afin de vérifier les hypothèses et d'atteindre les objectifs, la collecte des données de nature mixte a été effectuée à partir de plusieurs sources. Ces données sont relatives à l'organisation, au fonctionnement de la prison comme institution totalitaire et au quotidien religieux des individus qui y sont regroupés. Les informations ont pour source :

- le code de procédure pénale en République du Bénin publié au journal officiel n°10 Bis du 29/05/13 ;
- décret N° 73-293 du 15 septembre 1973 portant régime pénitentiaire ;
- a lecture des ouvrages scientifiques a été nécessaire afin d'asseoir les articulations théorique et méthodologique du travail ;
- les données empiriques recueillies auprès des informateurs sur les effets structurants de l'enfermement et la finalité de l'usage du fait religieux.

A cet effet, quelques techniques de collecte des données sont exploitées en vue d'approfondir, de compléter ou de trianguler les informations recueillies. La démarche qui a conduit à la collecte des informations s'est essentiellement basée sur l'approche ethno méthodologique de M. de Fornel, R. Ogien et de L. Quéré (2001) et de A. Mattelart (2004). Pour ce dernier, par l'ethnométhodologie, le monde social est considéré comme une série de constructions de sens commun qui rassemblent des ressources à l'aide desquelles les acteurs sociaux s'identifient aux autres sur leur intersubjectivité.

A partir de cet instant, l'approche adoptée a pour intérêt d'établir une confiance réciproque avec les informateurs dans la collecte des données à partir des techniques et outils spécifiques. Les données collectées proviennent de la recherche documentaire. Elle a permis de rendre disponibles des connaissances issues de sources écrites. Les écrits antérieurs sur un sujet de recherche constituent une démarche méthodologique qui s'impose à tout chercheur. L'enquête de terrain s'est déroulée sur une période de six mois essentiellement à la prison civile de Cotonou. Au cours de la même période, des rencontres ont été organisées avec des acteurs ayant abouti à des entretiens avec les ex-

détenus et les proches de certains détenus qui ont accepté de nous mettre en contact avec eux. En général, deux techniques sont utilisées avec les informateurs : le récit de vie et les aspects discursifs puis l'observation (compléter les données issues des entretiens) sur l'environnement carcéral, le comportement religieux, la place qu'occupe chaque acteur, le rôle joué dans l'arène et le temps dans lequel se déroule la « scène ».

L'entretien à orientation biographique, qu'il soit défini comme non directif ou semi-directif (G. Michelat, 1975), compréhensif (J.-C. Kaufmann, 1996), ethnographique (S. Beaud, 1996), approfondi (D. Demazière et C. Dubar, 2004), est ainsi devenu la méthode privilégiée. M. Grawitz (2001, p. 644) définit l'entretien en matière de recherche en sciences sociales comme étant « *un procédé d'investigation scientifique, utilisant un processus de communication verticale, pour recueillir des informations, en relation avec le but fixé* ». C'est une technique de collecte de données qui se révèle importante. De ce fait, pendant la recherche dans le milieu carcéral de Cotonou, des entretiens approfondis semi-directifs sont effectués (discussion au cours de laquelle des relances sont faites sur le sujet abordé suivant la série de questions préétablies). Des entretiens libres (discussion au cours de laquelle l'informateur organise son discours sur une thématique qui lui est proposée) sont également organisés. Afin de rentrer dans les subtilités et les spécificités liées à l'identité personnelle des individus, des entretiens informels sont réalisés et ont permis d'observer le côté magico-religieux des acteurs.

A partir de ces différentes positions à la fois complémentaires, l'observation participante a permis de vivre de près la vie quotidienne chez les détenus de la prison civile de Cotonou dans leurs spécificités, de noter les faits et gestes des détenus afin de compléter les données non révélées lors des entretiens. Avant la constitution des échantillons ci-dessous présentés, des contacts ont été pris avec certains acteurs importants dans le but repositionner les prémisses de cette recherche dans la phase pré-enquête. Au cours de l'enquête proprement dite, des fiches de questionnaire ont été administrées aux informateurs qui ne sont pas disposés à nous accorder un temps d'entretien compte tenu de leurs préoccupations quotidiennes. Ils estiment participer à l'enquête à condition de laisser les supports quitte à les récupérer quelques jours après. La totalité des 32 questionnaires administrés sont renseignés et récupérés. Il s'agit des anciens détenus, des responsables de bâtiments, des gendarmes ayant passé au moins deux ans de service dans le milieu et quelques responsables religieux. Cette pré-enquête s'est déroulée du

04 au 16 avril 2016 et a permis d'ajuster les outils de collecte de données et d'intégrer certains aspects qui n'avaient pas été pris en compte. A partir de la tendance interactionniste, il est utilisé comme outils la fiche de lecture pour la recherche documentaire, de la grille d'observation pour l'observation participante, du questionnaire pour les enquêtes directives et du guide d'entretien pour bien mener les entretiens approfondis et semi-structurés. Ainsi, la fiche de lecture a permis d'avoir avec précision les éléments caractéristiques de l'ouvrage lu à l'exclusion de tout aspect secondaire. Le résumé issu de cette lecture renseigne précisément sur le contenu de l'œuvre choisie et sur les aspects essentiels.

L'échantillonnage est fait à partir d'une combinaison de trois stratégies d'échantillonnage. Ainsi, un recours est fait à la stratégie d'échantillonnage par choix raisonné c'est-à-dire remarquer ceux qui sont en activité quotidienne. Il s'agit aussi de la stratégie d'échantillonnage *a priori* qui est un échantillonnage par jugement *a priori*. Il a consisté à sélectionner des individus dont on pense, avant de les interroger, qu'ils peuvent détenir des informations sur le fonctionnement et l'organisation de la vie carcérale, les conflits et contestations, les éventuelles évasions et autres mobiles utilisés, etc. Enfin, la stratégie d'échantillonnage par quotas qui a consisté à étudier la structure de la population selon des critères choisis empiriquement : appartenance religieuse, statut carcéral, infraction commise, sexe et durée de détention. Aussi, faut-il noter que la collecte des données s'est arrêtée sous l'effet de saturation suivant les différentes thématiques abordées. Environ 83 % des données sont obtenues sur une prévision initiale de 300 informateurs.

2. Milieu carcéral de Cotonou, milieu socialement partagé

Un grand immeuble R+1 en un seul tenant abrite à la fois les bureaux du Régisseur, du Gardien Chef, du Chef Brigade, du Greffier, de l'Infirmier et les cellules. Ainsi, le haut sert de logements aux responsables. Une description sommaire du milieu montre trois grandes cours. La première est le petit parloir où les visiteurs prennent leur badge au poste de gendarmes. La deuxième appelée le grand parloir est l'endroit où les détenus reçoivent leur visite. Enfin, la troisième cour abrite les logements des détenus, le marché, la chapelle, la mosquée, la bibliothèque, la salle d'informatique et les ghettos. En effet, à l'intérieur du milieu carcéral de Cotonou, il faut distinguer quatorze (14) bâtiments

de capacité inégale dont la nomenclature passe de A à N. Le bâtiment (D) le plus rempli a une contenance de cent cinquante et deux (152) détenus à la date du 29 janvier 2017. Le bâtiment (M) encore appelé « bâtiment Isolé », le moins rempli, regroupe dix-sept (17) individus qui sont tous des malades à la date du 30 janvier 2017. Mais, notons que le bâtiment A est désigné « bâtiment Ministre ». Il lui est attribué cette nomenclature du fait qu'il a été non seulement le premier bâtiment mais aussi celui qui a abrité les cadres du pays ayant pris par le couloir carcéral. Les détenus détenant un pouvoir financier moyen sont logés dans ce bâtiment aujourd'hui. Celui de B appelé « employé » abrite les détenus les plus aisés (hommes d'affaires, directeurs de société d'Etat...) mais, surtout les hommes politiques (députés, ministres...). Egalement, le bâtiment I est réservé aux détenus mineurs. Quant au bâtiment H celui des personnes âgées ou du troisième âge, il est nommé « bâtiment Secours-A ». Au départ, ce bâtiment était construit pour prendre le surplus de ceux envoyés au bâtiment A. De même, les bâtiments J et Ji désignent respectivement le bâtiment des femmes adultes et celui des femmes mineures. Enfin, les bâtiments C, D, E, F et G abritent la majorité des détenus. C'est à ce niveau alors, qu'il est remarqué un effectif pléthorique. Un bâtiment dont la contenance ne peut dépasser cinquante à soixante détenus reçoit actuellement jusqu'au triple de l'effectif normal. L'organisation institutionnelle et sociale du milieu carcéral de Cotonou est sous le contrôle d'une administration bureaucratique composée de différentes catégories d'acteurs dont les logiques sont parfois opposées.

3. Administration bureaucratique du milieu clos de Cotonou

L'administration pénitentiaire du milieu carcéral de Cotonou est composée de plusieurs catégories d'acteurs dont l'harmonie des actions menées concourt au bon fonctionnement du sous-système. Quand on analyse les fonctions d'un milieu carcéral, il semble qu'elle n'a pour but que d'assurer, comme d'une simple boîte ou magasin, la mise en dépôt de ceux pour qui elle est construite. Elle se veut, pour le public, une structure rationnelle élaborée selon un plan officiellement approuvé. Il est également noté que l'un des objectifs les plus évoqués pour une institution comme celle-ci est la rééducation des détenus à partir de quelque modèle idéal. Cette pseudo contradiction entre ce que fait réellement la prison et ce qu'elle est censée faire selon les normes

officielles constitue l'arrière-plan de la mission quotidienne de l'administration pénitentiaire. Pour que l'administration pénitentiaire fonctionne, il faut des individus supposés déviants au regard de la société de laquelle ils sont extirpés.

4. Population carcérale de Cotonou : acteurs « sociologiquement fabriqués »

La question importante qui se pose porte sur le relatif profil des détenus à l'intérieur de la prison civile de Cotonou. En se référant à l'approche juridique, à quelques exceptions près, tout le monde peut se retrouver un jour en prison. Toutefois, la réflexion socio-anthropologique produit des détails sur cette possibilité qui mérite d'être considérée. En effet, pour produire les critères sociologiques particuliers aux reclus de l'établissement carcéral de Cotonou et en se référant aux travaux de Ph. Combessie (2004, p. 233-234), on peut calculer l'*odds ratio*. C'est le rapport des chances que chacun peut avoir pour se retrouver en prison quand il possède un de ces critères. Cette formule va permettre de connaître la probabilité qu'un homme soit incarcéré à la prison civile de Cotonou.

Soit p la probabilité d'un événement. La cote de cette probabilité (quotient entre la probabilité d'un événement et la probabilité de non-survenue de cet événement) est : $Odds(p) = p / (1-p)$.

$$odds\ ratio = \frac{\frac{\text{proportion d'agents incarcérés}}{\text{parmi les porteurs du critère}}}{\frac{\text{proportion d'agents vivant libres}}{\text{parmi les porteurs du critère}}}$$

$$= \frac{\text{proportion d'agents incarcérés}}{\text{parmi les non porteurs du critère}} \div \frac{\text{proportion d'agents vivant libres}}{\text{parmi les non porteurs du critère}}$$

Source : Formule de Philippe Combessie, 2004

En s'inspirant de la formule ci-dessus présentée, il est retenu que :
 P_1 : proportion des personnes détenues parmi les porteurs du critère ;

P_2 : proportion des personnes libres parmi les porteurs du critère ;
 P_3 : proportion des personnes détenues parmi les non porteurs du critère ;
 P_4 : proportion des personnes libres parmi les non porteurs du critère.

$$\text{Odds ratio} = \frac{P_1}{P_2} \times \frac{P_4}{P_3}$$

En prenant comme référence la date du 30 janvier 2017, les hommes représentent 95,95 % des détenus de Cotonou, un taux supérieur de 24 fois à celui des femmes soit 4,05 %. Si, compte tenu de la proportion d'hommes dans la population en 2013 du département de Littoral représente 47,92 % selon INSAE (2014), on applique l'*Odds ratio*, alors le rapport du taux d'hommes parmi les détenus au taux d'hommes dans la population active du département de Littoral (Cotonou) est :

$$\text{Odds ratio} = \frac{1\ 160}{1\ 209} \times \frac{678\ 874}{325\ 284}$$

Odds ratio : $95,95/47,92 = 2,00$ est 28 fois plus grand que le même rapport calculé pour les femmes ($4,05/52,08 = 0,07$).

La prison devient ainsi une étape relativement normale et attendue. Du fait de ses proportions, l'incarcération a des effets structurants sur la démographie, l'économie et les modes de vie. C'est la force de travail des membres de la population active de la ville et donc leur capacité à subvenir à leurs propres besoins ainsi qu'à ceux de leur famille qui sont mis en cause. Le chômage et le sous-emploi frappent, de manière endémique la jeunesse de la ville de Cotonou. Ils ont fortement contribué à l'augmentation de la criminalité et de l'incarcération, mais cette dernière contribue, en retour, à empêcher toute stabilisation économique, sans même parler de progrès économique et social pour ces populations. Les répercussions, directes et indirectes, de l'incarcération se font sentir sur tous les aspects de la vie des familles dont l'un des membres séjourne à la prison civile de Cotonou. L'important effectif des individus concentrés dans le milieu carcéral constitue un enjeu à la fois social et économique.

5. Surpopulation carcérale : un enjeu social et économique

Dans l'institution carcérale de Cotonou, mille deux cent neuf (1209) détenus sont conditionnés dans quatorze bâtiments en prenant comme

référence la date du 30/01/2017. Certains de ces bâtiments sont réservés aux détenus dits « privilégiés » qui bénéficient d'une cour « privative » dotée d'une porte d'entrée rigoureusement tenue par des détenus vigiles. Ainsi, ils contrôlent l'accès à leur « espace de vie ». En répertoriant ces bâtiments, il est à distinguer le bâtiment A dit « Ministre », celui de B dit « employés » et K, L, N « Rotary » qui sont tous dans une situation relative doublement favorable, puisqu'ils sont moins nombreux que les autres bâtiments et disposent de cours assez spacieuses dans lesquelles ils organisent leurs activités quotidiennes à savoir la restauration, jeux divers, espaces de réunion et de méditation. Mais ce privilège n'est pas accessible à tout le monde. Pour avoir une place dans l'un de ces bâtiments, il faudra déboursier en moyenne cent cinquante mille francs (150.000) FCFA. D'autres charges aléatoires sont susceptibles de se greffer à ce coût jugé déjà trop exorbitant par les uns et les autres. Ce montant inclut les frais de lits, de l'hygiène. Remplir cette formalité est l'une des conditions sine qua non à votre accessibilité à ce privilège. Toutefois, les résidents de ces bâtiments privilégiés qui se rendent coupables pour des fautes disciplinaires peuvent être envoyés sur la grande cour. Autrement, les autorités leur changent de bâtiments pour punition. Et, les frais d'accès dans les autres bâtiments qui sont logés dans la grande cour varient de vingt-cinq mille (25.000) à quarante-cinq mille (45.000) FCFA. Bien que les frais soient officiellement diminués, les parades sont utilisées pour créer des faux-frais, conditions difficiles au qui signifie littéralement baisse le cou ou encore baisse la tête. Ce sont les nouveaux venus (détenus) qui n'ont pas le droit de regarder en face les anciens. C'est donc des construits de catégorisation et de hiérarchisation de la vie sociale carcérale. L'observance de ces principes renforce l'acceptation, l'appartenance au groupe et du coup contribue à la cohésion sociale dans les bâtiments. Alors, le tableau V suivant affiche les différentes conditions d'hébergement des détenus :

Bâtiments	Espace d'Hébergement (en m2)	Nombre de détenus nécessaires	Effectif Réel	Pourcentage exprimé (%)	Dépassement de la Capacité d'Accueil
A	69	34	76	223,53	123,53
B	82	41	31	75,61	-
C	113,5	57	139	243,86	143,86
D	113,5	57	150	263,16	163,16
E	113,5	57	144	252,63	152,63
F	111	55	145	263,64	163,64
G	113,5	57	148	259,65	159,65
H	47	23	41	178,26	78,26
J	189	94	49	52,13	-
K	87,5	44	80	181,82	81,82
L	98,5	49	79	161,22	61,22
N	99	49	79	161,22	61,22
Total	1237	617	1161	188,17	88,17

Tableau I : Conditions d'hébergement des détenus à la date du 30 janvier 2017

Source : données de terrain, février 2017

NB : Selon la norme prévue par l'institution, chaque détenu doit occuper 2m².

N= EH/2

Dans le tableau, c'est la partie entière de résultat EH/2 qui est considérée :

P= (ER/N) X100 ; DCA= P-100

Le tableau V ci-dessus présente la capacité d'hébergement de chaque bâtiment, le nombre de détenus nécessaire pouvant contenir chaque bâtiment, l'effectif réel dans chaque bâtiment, le pourcentage exprimé et le dépassement de la capacité d'accueil. De même, il ne fait pas référence aux bâtiments I et M du fait de manque de données relatives à la capacité d'accueil de ces bâtiments. En effet, l'analyse du tableau montre que ce sont les bâtiments B et J seuls qui ne reçoivent plus qu'il n'en faut. Cela s'explique par les moyens d'accessibilité et du paradoxe évoqué plus haut

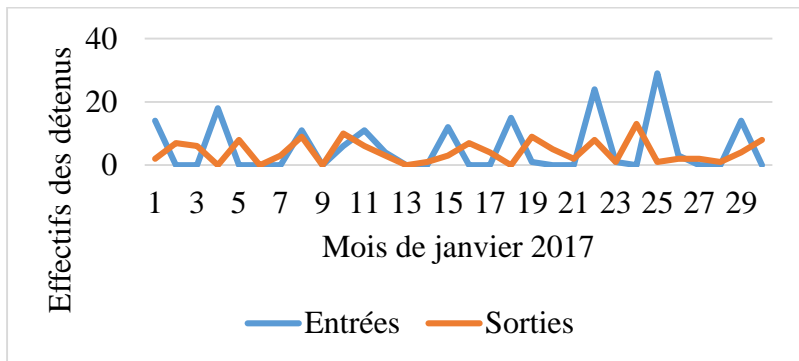
en rapport avec le taux de proportion des hommes incarcérés. Ce bâtiment est le *VIP* de toute la prison.

Le terme *VIP* est issu de l'anglais "Very Important Person", c'est-à-dire « Personne très importante ». *VIP* est utilisé pour désigner ici le caractère prestigieux du bâtiment et de la grande réputation de ceux qui y vivent. Les conditions d'accessibilité sont si contraignantes qu'il faut disposer de moyens et avoir un statut social donné. C'est le bâtiment qui abrite les hommes politiques, les grands opérateurs économiques, les directeurs de sociétés d'Etat. Pour recevoir de visite, le visiteur doit envoyer une pièce faisant foi de son identité avant que celui-ci ne sorte du bâtiment. Il faut également noter qu'il y a des exceptions qui peuvent se présenter. Par contre, le quartier des femmes (bâtiment J) abrite un seul bâtiment et l'incarcération de celles-ci est socio-juridiquement fabriquée. Dans ce cas, C. Houndonougbo (2016, pp. 56-57) notait :

Toutefois, la situation des femmes reste enviable, comparée à celle des hommes. Là aussi, il y a un traitement discriminatoire. Alors que quelques-uns étaient très à l'aise – bien qu'on ne soit vraiment mieux que chez soi – les plus nombreux, en revanche, vivaient dans des bâtiments complètement délabrés, même pourris. En traversant ces lieux, une odeur pestilentielle vous accueillait, vous poussant à vite faire volte-face en vous tenant fermement le nez. Le manque de place obligeait les détenus à dormir entassés comme du bétail dans un enclos. J'ai eu le malheur d'être incarcérée pendant une période où nous avons subi un délestage récurrent. Et quand l'électricité était interrompue, nous étions dans l'obscurité totale. C'était des occasions où tous les coups étaient permis. Nous demeurions sur le qui-vive jusqu'au matin.

De l'analyse du taux de dépassement de la capacité d'accueil, il en ressort que la surpopulation effective et le phénomène de promiscuité ont pour conséquence principale la fréquentation progressive des malades à l'infirmerie. C'est dans la même optique que A. Agca (2013, p. 68) avait noté : « Je suis obligé de vivre avec dix autres détenus dans une cellule prévue pour cinq. Je ne pense qu'à m'évader, je résiste sans donner aucun signe de relâchement ». Le taux de dépassement de la capacité d'accueil est fort dans les bâtiments C, D, E, F et G situés sur la grande cour encore appelée « Chine populaire ». Ils regroupent des reclus de moyens financiers insuffisants aux diverses charges afférentes à l'hygiène et au couchage. Malgré les constats de plus en plus évidents, les autorités pénitentiaires de Cotonou ne cessent d'accueillir de nouveaux détenus

chaque jour. Le graphique 1 suivant montre l'évolution des entrées et sorties des détenus sur le mois de janvier 2016.



Graphique 1 : Evolution des entrées et des sorties des détenus

Source : données de terrain, février 2017

A travers le graphique 1, il est remarqué un déphasage flagrant entre les données entrées-sorties. Les entrées font parfois, en moyenne, 2 à 3 fois l'effectif des sorties. Cet écart se traduit par le phénomène de surpopulation observé surtout dans les bâtiments de la grande cour et qui a pour corollaire la promiscuité ambiante dans le milieu. Aux fins de trouver une solution à ces problèmes récurrents, les gouvernants ont prévu dans le PAG-2016-2021, la construction de nouveaux établissements pénitentiaires. Ce projet a plusieurs objectifs qui consistent à désengorger les milieux carcéraux et à améliorer les conditions de vie de l'effectif restant. L'amélioration des conditions de vie de ces détenus passe également par l'état de santé de ceux-ci.

6. Espace sanitaire des détenus

6.1. Ce qui s'y passe

Dans les explications de E. Goffman (1968, pp. 51-52) à propos de l'*institution totale*, il donne une caractéristique de la prison. Il détaille sa théorie de ce concept en établissant la possibilité pour les différents acteurs confinés dans des lieux reclus d'exploiter leurs caractéristiques particulières pour satisfaire certains de leurs besoins personnels. Les individus en « situation » sont incapables de satisfaire tous leurs besoins

sanitaires, car, pour l'auteur, organiser la journée entière des détenus revient nécessairement à prendre en charge tous leurs besoins. Dans ces conditions, l'institution met en place un dispositif de prise en charge des besoins des reclus. La matière « santé » est une denrée inaliénable et insaisissable pour les reclus quelles que soient les formes qu'elle adopte. Dans un contexte carcéral, l'individu est le premier détenteur de son propre corps bien que le milieu dans lequel il est plongé le lui réclame. Au même moment, le milieu qui cherche à avoir le contrôle total sur ce corps offre la possibilité au reclus d'en prendre soin puisqu'un objet pourri n'est plus serviable. Contrairement, C. Houndonougbo (2016, p. 99) notait que « Les prisons sont de véritables mouvoirs où les infirmeries n'existent que de nom, elles sont vides de médicaments de première nécessité. Les conditions répugnantes et effroyables arrachent les larmes aux yeux des visiteurs les plus insensibles au malheur des gens ». Alors, dans l'optique de satisfaire cette exigence institutionnelle et humanitariste, une équipe d'infirmiers diplômés d'Etat constitue les acteurs au premier rang en matière de santé.

Dans le cas actuel, le dispositif est composé de trois hommes et quatre femmes. Alors, le premier groupe comprend le major et deux autres dont le doyen (déjà à la retraite mais qui intervient toujours à titre de bénévole). Ce dernier ne travaillait pas en tant que fonctionnaire du Ministère de la Justice. Son absence dans le dispositif sanitaire ne passera pas sans conséquence sur la santé des détenus. Il est recommandé par le CNHPP pour prendre en charge tous les cas infectieux. Le major qui est le chef service coordonne toutes les actions au niveau de la structure. Ces agents affectés à la PCC sont sous la tutelle du MJLDH. Leur entrée est organisée par un recrutement direct du ministère. Ainsi, nous avons identifié dans le second groupe une infirmière-urgentiste, une infirmière-anesthésiste, deux généralistes. Mais le manque criard de médicaments, de matériels de travail, de moyens de roulement, de motivation et d'un système adéquat de garde participe dans quelques mesures à la prise en charge conséquente des détenus malades. Les va-et-vient permanents des détenus à l'infirmerie présagent de l'importance de l'écart entre l'offre et la demande des services des soins de santé. Les lignes suivantes relatent le parcours atypique d'un jeune détenu appelé Sylvain.

6.2. Parcours atypique de Sylvain

La collaboration des deux sphères (la médecine moderne et la médecine traditionnelle) s'avère nécessaire en ce sens qu'elle est d'actualité. Peut-

elle être encouragée même en milieu pénitentiaire ? Il ne revient pas à un chercheur dans ce contexte de répondre à cette interrogation mais de constater seulement les faits, de les comprendre afin de les expliquer. Plusieurs informations collectées sur l'infirmier relatent le récit de la vie carcérale de Sylvain, un détenu au parcours atypique.

6.2.1. Mal encombrant

Ce détenu possède une plaie à l'avant-bras qu'il trimbalait depuis le dehors. Une fois à l'intérieur, la plaie prit d'ampleur au point où les médicaments formels n'ont plus d'effet sur ce mal encombrant. Comme en Afrique, les connaissances thérapeutiques sont transmises oralement de génération en génération comme l'a montré J.-P. Olivier de Sardan (1999) en parlant des remèdes de grand-mère, Sylvain s'en sert. A 34 ans, Sylvain fut analphabète, se rapprocha alors d'un « vieux » (une personne de 3^{ème} âge) qui prétend détenir des secrets pour son mal.

Après avoir déboursé sept mille cinq cent (7.500) FCFA avec l'appui des codétenus, le traitement commença enfin. Quelques temps après, les résultats escomptés ne furent pas au rendez-vous. Il se redirigea une fois encore vers le traitement formel qui lui reprochait son instabilité. A. Kpatchavi (2011, pp. 101-110) illustre le même comportement dans ses travaux où il parle de l'abcès du Sous-Préfet, le traitement pluriel infligé à ce mal par le pharmacien, le bokonon, le médecin, le pasteur, le chercheur et le devin-guérisseur *Yao*. Cette diversité de traitements renvoie aux différentes représentations sociales de la maladie. Elle rend aussi compte de la réalité sociologique de l'Afrique. Le parallélisme de cet aspect se retrouve également sur le plan religieux où plusieurs religions sont parcourues en vue d'atteindre le même objectif.

La satisfaction est le fil conducteur de toute action humaine puisque les actions remplissent des fonctions (M. Montoussé et G. Renouard, 2006, p. 48). L'homme converge toute son action dans le temps et dans l'espace si et seulement s'il obtient satisfaction comme finalité. De l'autre côté, si la satisfaction n'est pas obtenue, il redirige son action. C'est justement à cette étape, qu'après plusieurs renvois de l'infirmier suite à sa position instable, le patient est finalement accepté car, il est revenu avec une crise plus grave. Il était enfin diagnostiqué au CNHU que la maladie était provoquée par une mycobactérie appelée *Mycobacterium ulcerans* (ulcère de Buruli) qui touche davantage les populations des milieux pauvres et son traitement très contraignant et réservé à des centres spécialisés (K. Peeters Grietens, 2008).

Les traitements formel et informel donnés à ce patient n'ont aucun effet favorable sur ce mal. Ces traitements ont tous deux des insuffisances, d'une part le milieu n'est pas propice à l'utilisation de tout l'arsenal qui rentre dans le traitement traditionnel et d'autre part il n'existe pas un plateau technique adapté à l'infirmerie en vue de prendre en charge convenablement ce malade. Même si c'était le cas, plusieurs fois transféré au CNHU, Sylvain n'avait toujours pas eu satisfaction. Après ce diagnostic, il est décidé de l'envoyer à Lalo dans un centre de dépistage et de traitement de l'Ulcère de Buruli. Il y en a au total quatre au Bénin à savoir : le centre d'Allada, de Lalo, de Pobè, et de Zangnanado. Pour des raisons de sécurité, la procédure de transfèrement ou de référencement n'a pas été activée. Elle a duré au moins trois mois avant que la décision soit prise. Pour des raisons de distance, le détenu est placé d'abord dans la maison d'arrêt de Lokossa en vue de le rapprocher de son centre de traitement.

6.2.2. Dernier temps de « l'enfer »

Sylvain, un reclus socialement identifié par la société micro carcérale, est stigmatisé, étiqueté par ses codétenus. Or, un individu stigmatisé est considéré comme celui qui n'a rien de différent d'un quelconque être humain alors que lui-même se conçoit et que les autres le définissent comme quelqu'un à part. Ce regard constitue un écart par rapport aux attentes normatives des autres à propos de l'identité de l'individu (E. Goffman, 1977, p. 26). Cet attribut jette un discrédit, une étiquette sur les individus ou sur la personne qui en est affligée. Il produit de l'interaction entre les individus dits normaux et ceux dits stigmatisés puisque tout fait social, d'ailleurs, n'est pas une donnée mais un processus qui se construit en situations.

A y voir de près, Sylvain n'est pas seulement stigmatisé par ses codétenus mais aussi par le personnel soignant en passant par ses propres parents à travers son rejet. En le voyant venir dans le bloc infirmier, les agents de sécurité sont les premiers à lui couper l'accès. Même s'il était admis à l'intérieur, le collaborateur du personnel infirmier ne fait que répéter : [*le major n'est pas là*], [*je n'ai pas de médicaments*], [*il faut revenir voir le major*] ou encore [*toi là, il faut partir*], etc. Et, le mal de Sylvain ne lui donnait plus de répit. Il était toujours plaintif et difficilement accepté par ses batimentaires (codétenus du même bâtiment). Le bras toujours couvert de pagne, la maladie lui rongait peu à peu la chair sur l'os. Il

vivait grâce aux œuvres de bonnes volontés car les parents ne lui rendaient plus visite.

Sylvain fut placé en détention à la prison civile de Lokossa afin de le rapprocher encore plus de son centre de traitement. Après deux consultations dans ce centre avec la sécurité renforcée et pour une ultime décision, Sylvain décida alors, avec les derniers moyens qui lui restent, de s'échapper du centre. C'est dans une course poursuite que les choses furent faites : ce détenu fut abattu.

L'histoire de Sylvain est une infime partie des réalités de la vie quotidienne des détenus de la prison civile de Cotonou. Le manque de satisfaction, par surcroît l'absence de dispositif spécifique et adéquat pouvant permettre de prendre en charge les besoins des détenus sont au cœur de l'effritement de valeurs humanitaires. Les raisons sociale, psychologique et économique viennent entretenir les discours sur le vécu de Sylvain en milieu de détention de Cotonou.

7. Supplice du corps

Les ennuis physiques exprimés par les proches des détenus illustrent la façon dont l'expérience carcérale s'étend aux familles des détenus. Au cœur du milieu carcéral de Cotonou, les contraintes psychologique, économique et sociale s'exercent sur les corps dégradés des détenus (M. Foucault, 1975 ; D. Gonin, 1991). Les détenus pris en flagrant délit dans la commercialisation des produits illicites (vin de palme appelé *Sodabi*, chanvres indiens, etc.) sont châtiés corporellement dans une petite zone réservée au campement des militaires. Comme le dit M. Gallo (2015, p. 138) : « Je vis un homme et une femme nus et enchaînés, battus. Ils ont parcouru les allées du camp jusqu'au lieu de supplice ». Explorant d'autres modalités, la prison affecte les corps des proches de détenus. En effet, à la douleur de la séparation s'ajoute l'angoisse de savoir son proche détenu dans une institution dont les conditions de vie sont très austères et violentes. L'entretien mené avec l'épouse d'un détenu retrace cette assertion :

[Ce que vivent les familles est évident. Un mari, un frère, une sœur, une mère ou n'importe quel membre de famille proche de toi se retrouve en prison, la prison est là au quotidien dans ta vie. Donc c'est difficile, parce qu'en prison, tout peut arriver. Donc, c'est une angoisse permanente, une inquiétude qui ronge ma pensée. Et, j'ai l'impression que chaque minute qui passe s'éloigne de moi. Le temps me fuit, oui c'est vrai. J'implore la clémence divine que cette coupe de difficultés nous soit légère à boire]

(Angèle, 38 ans, épouse d'un détenu, 5^{ème} année de détention pour son mari, en couple depuis 6 ans).

Une hantise à laquelle les proches des détenus ne cessent d'abriter est la dureté du quotidien carcéral et les risques possibles que les personnes détenues encourent dans l'enceinte de l'établissement carcéral. Ils redoutent les agressions physiques entre détenus ou encore les violences que le détenu risque de s'imposer à lui-même. La santé des personnes incarcérées constitue une préoccupation constante, alimentée par la peur d'une mauvaise qualité des soins en prison. Leurs inquiétudes sont renforcées par la crainte que, l'administration pénitentiaire ne les tienne pas informés des maladies ou incidents que leur fils, mari, compagnon ou père, pourraient rencontrer durant leur détention. Mais au contraire, les informations reçues sur le terrain ne confirment pas cette position. Un responsable de bâtiment note :

[Notre souci est que nos parents soient vite informés de ce qui nous arrive ici. Même si l'usage des téléphones portables est interdit officiellement, nous arrivons à maintenir le contact avec l'extérieur. Un fait nous a marqué la dernière fois dans notre bâtiment quand un codétenu est tombé gravement malade sur plusieurs semaines. On a appelé les parents à partir de notre cabine téléphonique qui nous coûte plus d'argent que d'utiliser le téléphone portable. Ils ont promis venir mais, hélas ! C'est le même scénario à chaque fois qu'on appelle quand le type a de soucis de santé. Un jour, on a tous décidé dans le bâtiment d'informer les parents du décès de leur enfant. Grande a été notre surprise de constater que les parents sont venus effectivement chercher le corps du faux décès] (Florent, 44 ans, 2^{ème} expérience carcérale, condamné pour 12 ans, 8 ans de détention vol à mains armées).

Du point de vue des proches, les prisons semblent hermétiques et impénétrables. Cette impression participe de leur peine sociale et accroît les angoisses des proches qui sont nombreux à connaître des troubles du sommeil. Particulièrement exacerbés dans les premières semaines qui suivent le placement en détention, ils persistent souvent au-delà. Des entretiens, une informatrice note :

[Avant je ne pouvais plus dormir ou dès que je m'endormais, je me réveillais en sursaut et je l'imaginais dans son lit à la prison, j'avais cette image tout le temps, tout le temps. Tantôt, j'ai la fièvre et sans prendre de médicament la fièvre disparaît d'elle-même. J'ai ainsi réduire mes sorties de peur que je sois doigtée. C'est difficile pour une mère ! Vraiment difficile !] (Elisabeth, 58 ans, mère d'un détenu, 8^{ème} mois pour son enfant).

Parmi les proches rencontrés, beaucoup étaient affectés par des symptômes dépressifs et prenaient des médicaments, souvent des

anxiolytiques. La prison accapare les proches et l'expérience carcérale élargie fragilise incontestablement leur santé. A cet égard, les acteurs (surveillant et surveillé) utilisent des parades et des stratégies pour combler ce vide comme caractéristique de l'institution totalitaire (E. Goffman, 1968).

8. Renoncement de rôles des principaux acteurs

8.1. Quand le personnel a besoin du service du détenu

Il semble indispensable au personnel d'encadrement de se passer du service des détenus et vis-versa. En prenant l'exemple de l'infirmerie de l'institution, le personnel soignant travaille avec un détenu jouant le rôle d'aide-soignant sans qu'il n'ait reçu de formation professionnelle dans ce sens. Au cours d'un entretien avec lui, il note :

[Quand je me réveille le matin, je viens à l'infirmerie pour balayer et nettoyer les salles de consultation, hospitalisation, pansement et vestiaire. Quand les malades viennent, je prends les constantes c'est-à-dire la tension, le poids et la température puis je les oriente vers l'infirmière. Après cela, je m'occupe des cas de pansement. Une fois les pansements terminés, je fais le point à l'infirmière puis je prépare les outils pour les injections ou perfusions. Au même moment, je sers les médicaments, s'il y en a, à ceux qui en ont besoin. Au-delà de ces services, je joue également le rôle de liaison entre les différents services administratifs pénitentiaires : préparer les fiches d'évacuation sanitaire, faire la mise en place pour la visite médicale. Je suis également l'interprète au niveau de l'infirmerie. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a assez de nigériens et sud-africains écroués pour infraction de trafic de stupéfiants. Pour une bonne consultation, je traduis tout ce que disent le patient et l'infirmière] (Raïmi, 25 ans, prévenu, 1^{ère} expérience carcérale, 3 ans 3 mois de détention, viol).

Il semble difficile de séparer les rôles car les détenus s'occupent à effectuer les petits travaux intéressés pour le compte du personnel. Or, ces travaux ne sont pas inscrits officiellement dans la mission de l'institution carcérale. Ainsi, le personnel est obligé d'accorder quelques privilèges à ces détenus qu'il juge assez crédibles pour bonne collaboration. Dans le cas actuel, Raïmi est exempté de certaines obligations collectives aux détenus et de ce fait bénéficie de certains avantages : usage du téléphone portable en plein temps, pas de contraintes à répondre à l'appel du soir, peut passer la nuit à l'infirmerie en cas d'hospitalisation d'un malade. Que ce soit au niveau de la brigade, des bureaux du gardien chef, régisseur et greffe, la collaboration que nous appelons accidentelle demeure où le détenu effectue les travaux de

nettoyage, de saisie informatique, de commis et autres. Il n'est pas désigné d'avance que tel détenu jouera ce rôle. Même si l'ancien est libéré et un autre devait le remplacer, il n'est pas évident, *a priori*, d'identifier le successeur. Cela devient un enjeu de séduction, de rapprochement, de négociations et des intrigues envers le personnel qui exprime le besoin. Ces privilèges constituent une matière rare et convoitée pour les détenus. Seuls les « élus » y ont droit car cette occasion permet au reclus de défaire la rigueur de la différenciation.

8.2. Quand le détenu a besoin du service du personnel

Parfois, dans le champ de renoncement de rôles, les rapports de force s'inversent. Le détenu, avec tout le capital dont il dispose, peut infléchir la position du personnel ou c'est le personnel qui se retrouve au service du détenu. Plusieurs de ces cas ont été relevés dans les entretiens où, compte tenu de son influence sociale, économique, relationnelle, c'est le détenu qui profite du service des corps militaires. A ce propos, Abou déclare :

[Je devais recevoir un mandat Western Union nécessaire à l'avancement de mon dossier. Compte tenu de mes relations avec les premières autorités de la maison, un MDL (Maréchal De Logis) n'a pas hésité à me faire la course après l'avoir sollicité. Bien qu'il soit au service, il m'a aidé dans les formalités au niveau du tribunal. D'autres courses extrajudiciaires ont été effectuées par le gendarme qui est devenu avec le temps, non seulement un ami mais également un frère] (Abou, 44 ans, condamné pour 10 ans, 3^{ème} expérience carcérale, 4 ans de détention, multi-escroquerie).

Ces pratiques permettent aux uns comme aux autres de se rapprocher, en brisant les barrières institutionnelles, dans la solidarité, la fraternité et la dépendance institutionnelle. Les différents échanges de part et d'autre expriment l'abandon des formalités institutionnelles eu égard aux intérêts réciproques que chaque acteur tire de ce rapprochement. C'est un renoncement de rôle dans la mesure où les distances sociale et institutionnelle se confondent et s'amenuisent pour prendre toutes les directions.

Donc, le renoncement de rôles est une idée diffuse des détenus qui se voient accorder le privilège de passer, avec ou sans le personnel, quelque moment dans un espace relativement libre et égal. Cette égalité renvoie à la position stratégique adoptée par acteur autour des intérêts en jeu. Non seulement le détenu rend de petits services au personnel mais constitue également une source d'informations indispensables pour le

maintien de l'ordre. De même, dans cette collaboration, le détenu bénéficie d'une marge de sécurité, de considération et de possession d'une parcelle de pouvoir et d'influence sur ses codétenus.

9. Festivités du « dedans »

Pendant les manifestations traditionnelles de la vie dans la société générale, il y a la danse, le chant, les jeux, le partage de repas en commun ou non avec parents, amis ou collègues de service. Dans la maison recluse de Cotonou, les mêmes comportements et sentiments sont observés mais différemment. Cette fois-ci, la réjouissance ne se partage pas avec les membres de la famille mais avec des amis de fortune et des chefs circonstanciels. Certes, les détenus de Cotonou ont la liberté d'organiser des festivités où le personnel se mélange parfois aux détenus. Hervé nous décrit ici une manifestation particulière :

[Nous organisons à la prison civile de Cotonou la fête de 1^{er} août à notre manière. Depuis que je suis mis en détention en 2012, c'est la 4^{ème} fois que je fête cette fête de l'indépendance de notre pays en prison. Les détenus responsables se regroupent, prennent la décision ensemble, avec l'accord des autorités pénitentiaires, passent des communiqués dans tous les bâtiments sollicitant les désireux à se manifester pour le défilé. Ainsi, les beaux hommes, les belles femmes, adultes ou mineurs, répondant aux critères de forme, de démarche et de taille sont sélectionnés pour la cérémonie. Après la sélection, les uniformes taillés sur mesure sont confectionnés à cet effet. Alors, les militaires, les gendarmes, les policiers détenus participent à la formation de ces recrues. Des séries de répétition sont organisées en vue de donner un bon spectacle ce jour de fête nationale. Ce jour-là, après la mise en place et l'installation des autorités pénitentiaires, le défilé commence avec le passage du CCG. Alors, plusieurs figures de pas, de cadences militaires et de chorégraphies sont présentées pour agrémenter la cérémonie. Après 1h30mn de temps passé ensemble, la cérémonie prend fin et se poursuit dans l'après-midi avec des activités sportives et de réjouissance] (Hervé, 28 ans, prévenu, 1^{ère} expérience carcérale, 5 ans de détention, homicide involontaire).

Cette journée de commémoration nationale touche également la vie carcérale des détenus. Elle leur permet de chasser l'univers institutionnel de leur vie, de s'évader de la pression carcérale et d'atteindre à la limite certains interdits tels que la consommation de certains produits psychoactifs et de se livrer à la boisson. Les autorités pénitentiaires profitent de ce moment pour relâcher la pression tout en gardant une surveillance accrue aux abords des murs barbelés. En de telles

circonstances, le personnel d'encadrement et les détenus s'efforcent de garder de bonnes relations, ce qui conduit au relâchement de la rigueur habituelle.

10. Mise en scène de l'institution carcérale

10.1. Contours d'une visite officielle

Au-delà des questions de festivités, l'on assiste à l'intérieur du milieu carcéral de Cotonou, la visite guidée des personnes étrangères à l'institution. Evidemment, quand c'est une personnalité officielle, une présentation soignée de l'institution est mise en place. Il s'agit généralement des personnalités politico-administratives, des gouvernants, des représentants des institutions internationales et autres. Au cours des plaidoiries, deux logiques sont exposées, celle des autorités pénitentiaires et celle des détenus. L'une décrit le passé sombre de l'institution et les efforts fournis par les pouvoirs publics pour donner l'aspect appréciable et met en évidence les prétendues améliorations de la condition actuelle. L'autre, avec leitmotiv, retrace les conditions dégradantes attachant aux valeurs humaines.

La présence d'un public extérieur renvoie à une représentation d'un arrière-plan de l'institution qui atteste de l'unité du personnel et des détenus. On reconnaît dans la tradition pénitentiaire l'expression d'une solidarité mécanique reliant les individus autour des valeurs communes spécifiques dépassant tout excès individualiste qui menacerait la cohésion du groupe (G. Lambert, 2012, p. 357). Au-delà de ce clivage, peu contrasté, et en de pareilles circonstances, les deux catégories d'acteurs s'efforcent de donner une autre image de leur unité afin de bénéficier de l'attention des visiteurs. Jocelyne nous décrit l'organisation et le déroulement de la dernière fête des femmes :

[Ils ont installé les bâches à la veille. Ils ont tenu informer le premier responsable des détenus qui, à son tour, a informé les responsables des bâtiments, le chef rond et les permanenciers. Ils ont également mis un dispositif de sécurité en place appelé les Mamba-Noirs 0 ou 20 pour assurer et maintenir l'ordre durant toute la cérémonie et ne pas donner une mauvaise impression de la maison. Malgré le retard largement accusé par les autorités, aucune femme ou aucun responsable, à divers niveaux, n'était autorisé à se lever tant que la cérémonie n'est terminée. Tout ce qui avait été dit par le CCG et la responsable des femmes étaient scruté et mesuré. On faisait et disait ce qu'on n'était pas. On voulait juste apparaître et présenter une bonne image afin de montrer aux autorités du ministère que les autorités pénitentiaires travaillent bien.

Nous avons des choses sur le cœur à dire mais il vaut mieux garder sa bouche fermée pour les représailles indirectes] (Jocelyne, 29 ans, prévenue, 1^{ère} expérience carcérale, 2 ans 8 mois de détention, escroquerie).

Cette situation apparaît comme une mise en scène organisée et mesurée à dessein pour les autorités du ministère de la famille. Comme les autorités ne sont pas initiées aux conditions carcérales totalement spécifiques ni informées de ce qui s'y passe réellement, elles ne peuvent pas, dans ce cas, formuler des demandes gênantes. Ainsi, le détenu contribue énormément à soigner l'image que l'institution carcérale donne à tout étranger.

10.2. Contour incertain d'une visite de parent de détenu

Au même moment que les acteurs cherchent à donner une bonne image d'eux et de l'institution, les détenus la dégradent dans certaines circonstances particulières. C'est le cas d'un détenu malade qui ne reçoit jamais de visite depuis près de 8 ans de séjour carcéral. Malgré les astuces envisagées et utilisées par ses co-bâtimentaires pour obliger les parents à se soucier de la santé de leur fils, ceux-ci sont restés indifférents aux supplications et aux menaces qui planent sur la vie de l'individu. Car, un décalage s'est creusé entre la condition carcérale et la vie libre (J. Bérard, 2013, p. 76). Ce fut un jour où la santé du malade s'est totalement dégradée et les moyens n'existaient presque pas pour sa prise en charge. Alors, un co-bâtimentaire appela alors les parents en ces termes :

[Bonsoir, je vous appelle de la prison civile de Cotonou. Je suis dans le même bâtiment que Sylvain. Les conditions ici ont eu raison de lui. Paix à son âme, il n'est plus. Je vous en prie, venez vite chercher la dépouille de Sylvain qui est entrain de pourrir. Préservez la dignité de votre famille. Les autorités ont refusé de faire quoi que ce soit si vous n'êtes pas là. Venez, on attend votre arrivée...] (Basile, 36 ans, prévenu, 2^{ème} expérience carcérale, 3ans de détention, escroquerie).

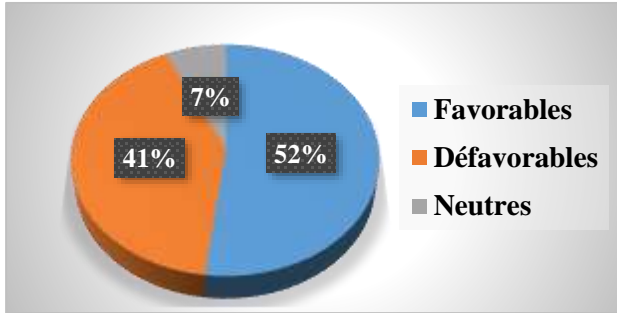
Quelques heures plus tard, certainement, les mots choquants contenus dans le message ont touché les parents qui se sont présentés à la prison civile de Cotonou pour le retrait de la dépouille de leur fils. Heureusement, c'était une astuce utilisée par les détenus pour faire venir les parents. Sylvain était délinquant dans sa maladie et se déplaçait difficilement. A la vue de Sylvain dans le grand parloir, les parents ont donné une impression de déception, de trahison de la part des détenus. Le malade était bel et bien avec ses parents et quelques minutes suffisaient pour prendre congé de lui en lui remettant trois billets de mille (1.000) FCFA. Et c'était la dernière fois qu'ils le voyaient.

Dans l'institution carcérale de Cotonou, le parloir incarne une représentation soignée des réalités du moment où le comportement des détenus dans le parloir ne reflète pas la matérialité de la vie quotidienne des individus. Que ce soit, le personnel pénitentiaire, les détenus et les visiteurs, chacun joue un rôle prépondérant dans l'habillement ou dans le maquillage de la vie recluse tout en gardant une position parfaitement ajustée l'un de l'autre. Les normes et les principes de la vie quotidienne dans l'institution rappellent généralement au personnel d'encadrement et aux détenus que le milieu carcéral n'est pas fermé à la connexion dedans-dehors. L'existentialité et la fonctionnalité de l'institution dépendent des actions intrinsèques qui, parfois, sont perçues par la société générale comme déviantes ou normatives. Ces actions structurent la vie quotidienne des différentes catégories d'acteurs présentes dans l'institution.

11. Fonctions des comportements ostentatoires

11.1. Contrôle des entrées

Les actions ostentatoires sont révélatrices du processus symbolique de la présentation de l'institution carcérale de Cotonou. Le changement des autorités au commandement de l'institution apporte de nouvelles formes de conduites, d'actions, de réalités ou de positionnement individuel dans l'espace carcéral. A l'arrivée des autorités actuelles, les détenus ont observé le déploiement de l'effectif de surveillants (gendarmes et militaires) exagérément suffisant. Autrefois, ce sont les détenus qui étaient postés à la fouille des colis et du corps des visiteurs. Aujourd'hui, ceux-ci sont remplacés par les gendarmes afin de limiter l'entrée des produits prohibés dans le grand parloir. De même, la porte appelée « douane » qui donnait accès du grand parloir et à la grande cour était aussi gardée par les détenus. Actuellement, la douane est sensiblement hermétique aux produits interdits d'usage à l'intérieur de la prison. Le graphique 2 suivant montre les diverses opinions des détenus interrogés sur les nouvelles dispositions de contrôle dans le milieu.



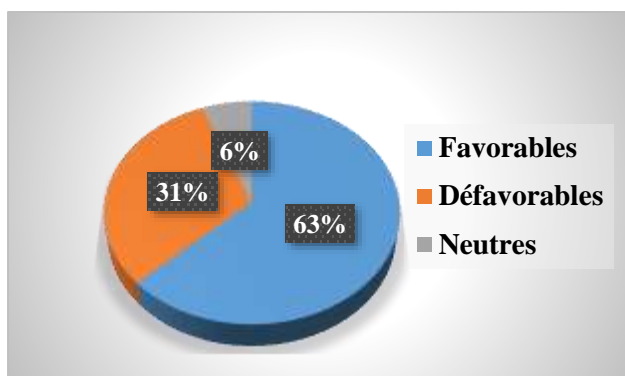
Graphique 2 : Opinions des détenus sur les nouvelles dispositions de contrôle

Source : données de terrain, avril 2017

A l'analyse du graphique 2, il en ressort que 52 % des détenus sont favorables aux nouvelles dispositions de contrôle instaurées par les autorités pénitentiaires. Elles ont permis de réduire considérablement du moins totalement l'entrée des produits psychoactifs tels que l'alcool, les chanvres indiens, les objets du charlatanisme et les médicaments de provenance douteuse. La consommation ou l'usage de ces produits étaient à la base de violences verbales et physiques enregistrées à l'intérieur des bâtiments, dans les ghettos qui sont actuellement détruits ou sur la grande cour. Par contre, les 41 % représentent l'opinion défavorable des détenus qui n'apprécient pas les nouvelles réformes qui augmentent leur difficulté. La cherté des produits consommables de premières nécessités est principalement la raison qui sous-tend cette opinion. Le lait, le sucre, l'huile, le riz, le maïs, les légumes, le sel, les diverses pâtes, etc. coûtent plus cher soit le double du prix de ce qui se vend au dehors. Les pains de savon, les boîtes de lait ou de sucre sont automatiquement arrêtés et retournés aux détenteurs au poste de contrôle. A ce propos, un informateur note :

[Je n'avais rien sur moi. J'ai alors appelé mon épouse de m'amener des œufs et quelques sachets de spaghetti puisque c'est ça qui me plaisait et je n'avais pas les moyens pour m'en procurer à l'intérieur. A son arrivée au poste de contrôle le lendemain, sur cinq œufs, trois pains de savon Palmida, trois sachets de spaghetti et trois petites boîtes de conserve de tomates, un de chacun de ces produits a été autorisé d'entrée...] (Roger, 33 ans, prévenu, 1^{ère} expérience carcérale, 4 ans de détention, viol).

Les propos de cet informateur viennent renforcer la conception selon laquelle les nouvelles dispositions bouleversent les intérêts et compliquent les conditions de vie carcérale des détenus. Enfin, les 7 % des détenus approchés ont répondu s'adapter aux différentes conditions imposées par l'institution et montrent que leur présence en prison fait partie de la vie et que c'est avec la main divine qu'ils s'y trouvent. Alors, pour tester de la trivialité des opinions, une comparaison a été opérée avec les ex-détenus. Le graphique 3 suivant montre les opinions des ex-détenus sur les mêmes préoccupations.



Graphique 3 : Opinions des ex-détenus sur les nouvelles dispositions de contrôle au moment de leur incarcération

Source : données de terrain, avril 2017

L'analyse du graphique 3 montre que 63 % des ex-détenus approchés sont favorables aux réformes engagées par les autorités en leur temps. Au-delà des questions liées à la violence en milieu carcéral, cette opinion s'explique par le fait que les ex-autorités pénitentiaires avaient instauré un système de visite conjugale apparemment sélective. Pour faire partie de ce système, il fallait s'inscrire avec 20.000 FCFA et à chaque passage déboursier 50.000 FCFA. Malgré les conditions d'accessibilité difficiles, ce système leur permettait, pour certains, de maintenir leur épouse au foyer, et pour d'autres, de se donner du plaisir. La deuxième opinion défavorable qui représente 31 % des informateurs approchés s'explique par le renforcement des extorsions de sous par les responsables détenus, la création des faux frais et les injustices parfois cautionnées par les

autorités. Le reste des informateurs approchés, soit 6 %, était indifférent à tout ce qui se passait et priait seulement pour s'en sortir. En dehors des besoins, d'autant pluriels que personnels, il y a la violence sous toutes ses formes qui demeurent une préoccupation du fait de la promiscuité. Pour y trouver une solution, les autorités pénitentiaires ont pris des initiatives dans la logique de « combattre le mal par le mal ».

11.2. Création des « Memba-noirs 0 ou 20 » dans le milieu carcéral de Cotonou

L'arrivée des nouvelles autorités coïncidait avec la recrudescence des violences. Le nouveau CCG a eu l'idée, non seulement de sauvegarder son poste mais également de paraître meilleur aux yeux de ses codétenus, de créer un système de sécurité dénommé « Memba-noirs 0 ou 20 » sur autorisation des autorités. Les chiffres 0 ou 20 signifient « mourir ou vaincre ». Le système est né dans un contexte où un homme en uniforme a fui devant un détenu qui le pourchassait avec une seringue remplie d'urine. Selon les informations reçues, il a pu se procurer cette seringue au moment de son hospitalisation au CNHU.

La seringue faisait partie des effets qu'il a ramenés de l'hôpital. Alors, l'homme en uniforme était obligé de l'éviter de peur de tirer sur lui, ce qui engendrerait un procès. Ce comportement de l'agresseur était décrié par les autres détenus d'où l'idée de la création de « Memba-noirs 0 ou 20 ». Comme l'a noté Martin, un membre influent de « Memba-noirs 0 ou 20 » : [... *Il faut quelqu'un plus fort que celui qui se croit fort ... Une fois que c'est détenu contre détenu, les forces seraient appréciables ...*] (Martin, 34 ans, prévenu, 1^{ère} expérience carcérale, 4 ans de détention, viol). A la suite d'une autre agression physique sur un détenu pour raison de 1.000 FCFA qu'il devait payer pour reconnaissance d'autorité, le système s'est automatiquement activé. Les intéressés sont maîtrisés et sévèrement punis. Ainsi, tous les ghettos où nichent ces groupes sont détruits. Plusieurs autres actions sont menées comme marques de fabrique des « Memba-noirs 0 ou 20 ».

Depuis lors, un nouvel ordre règne désormais sur la grande cour avec la construction d'un siège enseigné « Memba-noirs 0 ou 20 ». Alors, appartenir à « Memba-noirs 0 ou 20 » requiert des critères. Il faut nécessairement avoir fait 6 mois de détention et ne pas être un récidiviste. De même, il faut être de bonne moralité c'est-à-dire ne pas fumer, ni prendre de l'alcool, ni se souler ni cohabiter avec les détenus dont la moralité est entachée. Ainsi, afin de travailler dans de bonnes

conditions, les autorités pénitentiaires ont cédé aux « Membra-noirs 0 ou 20 » une activité génératrice de revenus qu'ils gèrent eux-mêmes : la cafétéria. Cette activité permet au groupe composé actuellement de 19 membres de se partager 2.000 ou 3.000 FCFA par semaine selon les entrées. De même, chacun a droit de passer à la cafétéria se restaurer une fois par semaine. La reddition de compte se fait mensuellement au cours de l'assemblée générale.

Les actions ostentatoires des détenus renvoient à une image idéalisée de l'institution carcérale où un petit nombre d'individus participent à l'organisation de ces manifestations rituelles. La dynamique de la représentation de soi et de l'institution ne se résume pas à la simple différence entre l'évidence et la mise en scène. Dans l'établissement carcéral, plusieurs pratiques « punitives » interdites sont observées. Le simple fait d'autoriser la cohabitation entre les prévenus et les condamnés et même les récidivistes constituent une sorte de punition pour certains détenus. Or, l'article 15 du décret N° 73-293 du 15 septembre 1973 portant régime pénitentiaire en République du Bénin stipule que : « *les prévenus sont séparés des condamnés ; chaque catégorie étant logée dans un bâtiment à part* ». De même l'article 16 du même décret fait mention de ce qu'à la maison centrale de Cotonou, « *Les condamnés exécutant une peine supérieure à 5 ans de prison sont logés dans un bâtiment complètement isolé des autres condamnés* ». Les informateurs approchés estiment que le non-respect de ces différentes dispositions réglementaires viole leur intimité et les dépersonnalise. Bien que de tels actes soient une évidence, il apparaît clairement comme une façon de codifier l'infraction selon les informateurs. Plusieurs actes liés à la vie quotidienne dans le milieu carcéral de Cotonou se réduisent à ce que l'on dissimule aux détenus, ce qu'ils doivent savoir et ce qui doit se montrer à l'extérieur. Dans la logique d'entretenir de bonnes relations avec les détenus, les autorités pénitentiaires organisent des activités récréatives qui entrecoupent les chaînes de tensions dues aux nouvelles logiques des autorités à s'imposer à toutes initiatives venues des reclus.

11.3. Activités sportives en milieu carcéral

Les activités sportives dans le milieu carcéral de Cotonou en tant qu'une autre caractéristique de cérémonies rituelles remplissent de façon significative certaines fonctions latentes (E. Goffman, 1968, p. 157). Ces activités permettent de savoir que dans ce milieu, il y a des endroits naturels où se déroulent des activités naturelles. Les détenus, par le canal

de ces activités et de bénéfice tiré pour leur propre compte, reflètent une certaine image du milieu. Puisqu'elles sont universelles, ces activités sont parfois une occasion de communion pour les autorités pénitentiaires à travers l'organisation des compétitions. Elles sont souvent de type inter-bâtiments ou des équipes se forment selon les affinités. Une coupe (trophée) et des enveloppes financières déposées par le régisseur donnent une certaine solennité à l'évènement.

Ordinairement, la finale se joue le 1^{er} août, le jour de la fête de l'indépendance du Bénin. C'est une journée de fête où les uniformes militaires font la différence entre personnel et détenus. Selon les informateurs, la participation engagée des autorités dans ces activités fait montre d'un engagement mutuel et identique dans l'entité carcérale. Le symbolisme de l'acceptation de l'autre, la convivialité autour d'un projet commun (la discipline des détenus jusqu'à la sortie) passe par des échanges autour des canettes de boissons ou des bouteilles de liqueur.

11.4. Ritualisation de la consommation des boissons

Au nombre des activités précitées, s'ajoute la commercialisation des boissons dans l'établissement carcéral de Cotonou. L'observation a montré qu'à l'intérieur, il y a un bistrot dans lequel l'on peut se procurer les boissons en canettes telles que la bière et la sucrerie. L'on peut y retrouver tous les types de bière et de sucrerie selon les taux d'alcool allant jusqu'à 12 %. Par contre, dans le grand parloir, un petit espace est aménagé pour recevoir des visites où il y a également un autre bistrot. Ce lieu n'est pas accessible à tous car les raisons financières définissent le profil de ceux qui peuvent y avoir accès.

D'autres constats révèlent la présence de bière en bouteille mais cette fois-ci dans les différents compartiments de l'institution à savoir le bureau greffe, l'infirmerie, le bureau de la brigade, le bureau du gardien chef. Cette pratique permet aux détenus, d'une part, d'accueillir avec dignité les visiteurs et d'autre part, de se faire un vide carcéral (se libérer de soucis, de pensées négatives et de considérer la vie carcérale comme vie de toujours). Or, l'article 57 du décret N° 73-293 du 15 septembre 1973 portant régime pénitentiaire en République du Bénin note que « *l'usage du vin, de la bière et de toute autre boisson alcoolisée est formellement défendu* ». L'évidence et l'idéal sont deux aspects qui structurent et régulent le mode de vie du monde carcéral. Les boissons, qu'elles soient en canette ou en bouteille sont, non seulement utilisées par le personnel de l'institution mais également par les détenus. Mais, tous les détenus

n'ont pas accès aux boissons en bouteille. Il dépend largement des relations préalablement tissées avec tel ou tel membre du personnel. C'est un comportement à la fois visible et caché dans la mesure où tout le monde voit et feint de ne rien voir. Le même comportement est observé chez les détenus quand il s'est agi de l'usage de téléphone portable.

11.5. Usage du téléphone portable, une controverse à contour incertain

Officiellement, les téléphones portables sont interdits d'usage dans le milieu carcéral de Cotonou, mais en réalité, ils sont omniprésents. Certains en possèdent même plusieurs tandis que d'autres n'en possèdent pas du tout. Les téléphones servent essentiellement à appeler la famille et les amis. Mais aujourd'hui, avec les smartphones, ils vont aussi beaucoup sur *Facebook* et sur *WhatsApp*. Les réseaux sociaux permettent encore plus de maintenir les liens avec l'extérieur. Mais, comment les portables entrent-ils dans les prisons ?

La plupart des téléphones entrent par le parloir : ils sont amenés par la famille. Beaucoup entrent aussi grâce au personnel pénitentiaire. Pour se les procurer, ce peut être également auprès d'autres détenus qui les vendent. Le prix est nettement supérieur au prix d'un téléphone acheté dans le commerce. Enfin, comme l'argent ou la drogue, certains téléphones sont projetés au-dessus du mur du centre par des complices et atterrissent dans la cour le long du mur où les avertis sont postés malgré la surveillance. Une fois le portable en possession du détenu, celui-ci se fait apporter une puce prépayée ou en achète une et il peut s'en servir. Les surveillants sont au courant de ces différentes stratégies. S'ils en trouvent un, ils le saisissent et le détenu est envoyé à la cellule pour isolement de quelques jours. Les surveillants ne font pas en permanence la chasse aux portables : ils savent que c'est sans fin. Aujourd'hui, l'administration pénitentiaire interdit l'usage de téléphone portable en milieu carcéral pour des raisons de sécurité : éviter que les détenus ne préparent une évasion ou qu'ils continuent d'orchestrer leur business derrière les barreaux. Dans ce sens, Abdou raconte l'usage qu'il fait de son téléphone portable :

[Mes téléphones représentent mes pieds, mes yeux et mes oreilles à l'extérieur. Un me sert à être en communication avec ma famille et l'autre pour mes affaires. C'est comme si je suis à l'extérieur. Avec ça, je fais rentrer de l'argent et en temps je les dépense car l'argent appelle l'argent. Avec cet argent je réalise pour l'épanouissement de ma famille.

Je paie la scolarité de mes 9 enfants, j'achète des parcelles ou des maisons et je les revends. Voilà ce que je fais avec mes téléphones] (Abdou, 47 ans, condamné pour 10 ans, 4^{ème} expérience carcérale, 2ans de détention, escroquerie et faux et usage de faux en écritures publique et privée).

Il existe des cabines téléphoniques à l'intérieur de la prison dont le prix tarifaire de chaque appel dépasse la bourse des détenus moyens. Ce manque de moyens est une véritable source de tension entre matons et détenus. Ils s'endettent parfois pour appeler leur proche. Le problème, c'est qu'il n'y a pas suffisamment de cabines téléphoniques et aucune politique libérale n'est autorisée en matière des prix tarifaires. Le prix est imposé dans toutes les cabines. Alors, certains informateurs estiment que l'administration pénitentiaire ferme parfois les yeux sur l'usage de téléphone portable dans le parloir pour *[acheter la paix sociale]*. Pour la plupart des détenus approchés, le téléphone portable représente avant tout une aide morale, un soutien, et un moyen d'être tout de même présent auprès des siens. Un informateur a noté les raisons pour lesquelles il devait être en communication avec ses proches :

[Ma compagne était enceinte de 5 mois. J'ai pris la décision de me procurer un téléphone car elle était seule. C'était très difficile pour elle, j'ai voulu la soutenir moralement. J'ai gardé le téléphone jusqu'à son accouchement. Je suis le seul à savoir le rôle qu'a joué ce portable dans la vie de ce bébé et celle de sa mère. Il m'a ensuite été saisi mais je l'ai récupéré plus tard en me basant sur mes relations internes. Mon objectif était de retrouver les miens] (Romain, 42 ans, prévenu, 1^{ère} expérience carcérale, 1 an 7 mois de détention, abus de confiance).

Alors, penser un jour qu'une prison peut être totalement hermétique est une chimère. Il est incontestable que la prison doit évoluer avec son temps. Avant, les quatre murs permettaient de couper le détenu du monde extérieur mais aujourd'hui, il en est en contact permanent. La prison modifie l'homme en bouleversant la dimension spatiale, temporelle et corporelle, en anémiant le vécu émotionnel et en sapant l'identité. Les différentes coordonnées existentielles et contextuelles sont nécessaires dans la compréhension du vécu religieux des détenus. Elles sont principalement liées à l'espace, au temps, au corps, à l'identité et à l'émotion.

La question fondamentalement retenue sur la prison est celle de l'enfermement du corps. Quand on enferme le corps, on bouleverse son rapport à l'espace et au temps (J. Englebert, 2013). Tout détenu appréhende l'espace, le temps et son propre corps de façon biaisée. Son imaginaire, son psychisme et son identité s'en trouvent affectés (M.

Foucault, 1975 et de G. Deleuze, 2005, p. 131). Les lignes suivantes présentent les conditions de vie carcérale, les activités quotidiennes et le calendrier journalier des détenus comme différents paliers du vécu quotidien des détenus.

12. Conclusion

La carrière morale d'un individu appartenant à un groupe social donné s'accompagne d'une succession de variations visant à le déconstruire. Ainsi, les détenus de la prison civile de Cotonou développent des stratégies et adoptent un certain nombre de comportements quelles que soient les modalités d'appartenance au groupe social. Malgré un dispositif intrinsèque, la carrière morale du détenu s'élabore dans les limites de l'institution carcérale. Les activités ou cérémonies rituelles sont quotidiennes dans l'institution carcérale de Cotonou et engendrent une certaine excitation collective ou individuelle selon les intérêts en jeu. Les deux pôles formés par le groupe du personnel pénitentiaire et le groupe des détenus collaborent sans distinction de position sociale, de statut ou de rang malgré les exigences institutionnelles. Les activités rituelles dans lesquelles les détenus se retrouvent sont tout à fait explicatives dans une analyse durkheimienne où deux groupes (celui du personnel pénitentiaire et celui des détenus) arrivent à conserver leur cohésion par l'entremise de ces activités rituelles (E. Durkheim, 2013). Malgré cette cohésion apparemment imaginaire, les principes fonctionnels de l'institution et ceux de l'administration bureaucratique influencent la personnalité et l'identité des individus qui sont regroupés.

Références bibliographiques

- Agca Ali** (2013), *Je devais tuer le pape*, Paris : Editions de l'Archipel.
- Beaud Stéphane** (1996), « L'usage de l'entretien en sciences sociales (56-74) », In *Plaidoyer pour l'entretien 'ethnographique'*, Politix, 35.
- Bérard Jean** (2013), *La justice en procès : les mouvements de contestations face au système pénal (1968-1983)*, Paris : Sciences Po., Les Presses.
- Combessie Philippe** (2004), *Intégration sociale des anciens détenus. Au-delà du système pénal : l'intégration sociale et professionnelle de groupes judiciairisés et marginalisés*, Québec : Presses de l'Université du Québec.

- De Fornel Michel, Ogien Ruwen, Quéré Louis** (2001), *L'ethnométhodologie : une sociologie radicale*, Paris : La Découverte, Collection Recherches.
- Deleuze Gilles** (2005), *Deux régimes de fous*, Paris : Minuit.
- Demazière Didier et Dubar Claude** (2004), *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion*, Québec : Presses de l'Université Laval, (2e éd.).
- Durkheim Emile** (2013), *De la division du travail*, Paris : PUF, 8^{ème} édition, Coll. Quadrige.
- Englebert Jérôme** (2013), *Psychopathologie de l'homme en situation. Le corps du détenu dans l'univers carcéral*, Paris : Éditions Hermann.
- Foucault Michel** (1975), *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris : Gallimard, collection Bibliothèques des Histoires.
- Gallo Max** (2013), *Jésus, l'homme qui était Dieu*, Paris : Pocket.
- Gallo Max** (2015), *Dieu le veut : chronique de la première croisade*, Paris : N^o d'édition : 2986/04.
- Goffman Erving** (1968), *Asiles, études sur la condition sociale des malades Mentaux et autres reclus*, Paris : Éditions de Minuit.
- Goffman Erving** (1977), *Stigmates, les usages sociaux des handicaps*, Paris : Minuit, (1^{ère} éd. 1963).
- Gonin Daniel** (1991), *La santé incarcérée : médecine et condition de vie en détention*, Paris : Édition de l'Archipel.
- Grawitz Madeleine** (2001), *Méthodes des sciences sociales*, Paris : DUNOD.
- Houndonougbo Christelle** (2016), *Accusée mais pas coupable*, Abidjan : Nouvelles Editions Balafons.
- Kaufmann, Jean-Claude** (1996), *L'entretien compréhensif*, Paris : Nathan.
- Kpatchavi Codjo Adolphe** (2011), *Savoirs, maladie et thérapie en Afrique de l'Ouest*, Cotonou : Editions Ablode/UAC.
- Lambert Gérard** (2012), « La mécanique disciplinaire : approche sociologique de la discipline pénitentiaire », In *Enfermements : populations, espaces, temps, processus, politiques*, Paris : L'Harmattan.
- Mattelart Armand** (2004), *Histoires des théories de l'information*, Paris : La Découverte.
- Michelat Guy** (1975), « Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie », In *Revue française de sociologie*, XVI (1).
- Montoussé Marc et Renouard Gilles** (2006), *100 fiches pour comprendre la Sociologie*, Paris : Bréal.
- Olivier de Sardan Jean-Pierre** (1999), *La construction sociale des maladies : les entités populaires en Afrique de l'Ouest*, Paris : PUF.

Peeters Grietens Koen (2008), *“It Is Me Who Endures but My Family That Suffers”*: Social Isolation as a Consequence of the Household Cost Burden of Buruli Ulcer Free of Charge Hospital Treatment. PLoS Negl Trop Dis 2 (10).

Pires Alvaro (1997), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal : Gaëtan Morin, Éditeur.